

**Compte-rendu de la réunion
d'examen conjoint**

du

21/06/2019

Présents

Mme Michèle ESCHLIMANN	Maire	Commune de Wasselonne
M. Jean-Philippe HARTMANN	Adjoint	Commune de Wasselonne
Mme Christelle LITZELMANN	Responsable Urbanisme	Commune de Wasselonne
Mme Anne PILARD		DDT67
M. Grégory HEINRICH		SCoT Bruche Mossig
Mme Karine QUIGNARD	Responsable d'Etudes d'Urbanisme	OTE Ingénierie

Excusés

--	--	--

Ordre du jour

- Réunion d'examen conjoint

Pièces jointes

- Diaporama présenté

Prochaine réunion

/

à

Fait à Illkirch 30 juillet 2019
Mme Karine QUIGNARD
Responsable d'Etudes

1. Remarques de Madame Anne PILARD – DDT67

- ⇒ Ajouter dans le règlement écrit de la zone UX1, que l'hébergement hôtelier est interdit.
- ⇒ Préciser pour les parcs de stationnement extérieurs : « à condition que la topographie naturelle du terrain ne soit pas modifiée et que ces parcs de stationnement ne soient pas situés dans une dépression » (extrait PPRI du bassin versant de la Mossig).
- ⇒ La DDT estime que le projet peut être considéré en dehors des PAU (Parties Actuellement Urbanisées) c'est pourquoi en application de l'article L111-6 du code de l'urbanisme, il convient de réaliser une étude de dérogation.
- ⇒ La DDT rappelle l'importance d'avoir une entrée de ville de qualité.
- ⇒ La Ville de Wasselonne précise qu'elle est propriétaire du foncier et qu'elle a effectivement des exigences pour faire réaliser un bâtiment de qualité en entrée de ville.
- ⇒ Hors réunion, la ville de Wasselonne missionne OTE pour réaliser cette étude de dérogation qui sera réalisée courant aout.

2. Remarques de Monsieur Grégory HEINRICH – SCoT Bruche Mossig

- ⇒ Le SCoT n'a pas de remarque particulière sur le dossier de révision allégée.
- ⇒ Même si le SCoT considère que la zone UX1 est située dans les PAU, l'étude d'entrée de ville serait un plus pour la qualité du projet.